ASSEMBLÉE
NATIONALE

Danièle Hérin
Députée de l'Aude

Monsieur Gérald QUINTIN
Directeur
DDFIP de l'Aude
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11 833 Carcassonne Cedex 9

Référence : DH/MC – 2019-10-09

Objet : évolution maillage DDFIP Aude 2019

Monsieur le Directeur,

Suite à notre rencontre du 17 juin dernier, je reviens vers vous dans le cadre de la consultation opérée par le Ministère de l'Action et des Comptes publics sur l'évolution du maillage de la Direction Générale des Finances Publiques.

Concernant l'organisation du réseau départemental que vous proposez, je tiens à vous indiquer mon opposition à toute fermeture de trésorerie. Je m'opposerai également au transfert du service public des finances dans des maisons de services au public s'il n'y a pas de contractualisation préalable sous forme de convention. Deuxième département avec le PIB le plus faible de la métropole, l'Aude est un territoire rural défavorisé, avec une population en majorité âgée. Fermer, éloigner ou réduire le service public des finances dans une circonscription où les freins à la mobilité sont prégnants et rudement touchée l'année passée par les inondations n'est pas opportun.

Les usagers que je rencontre ou qui m'alertent directement demandent à l'inverse un renforcement de l'accompagnement présentiel avec un contact humain individualisé et une aide vers la dématérialisation. La notion de proximité est très importante pour les particuliers qui redoutent à la fois l'éloignement géographique, l'accessibilité et la baisse de la qualité du service et de l'appréhension des problématiques individuelles.

Les élus locaux, en particulier les Maires ainsi que leurs représentants associatifs sont préoccupés par la préservation de la qualité de l'accueil du public à des horaires adaptés, par exemple pour les besoins d'un échelonnement de paiement, des aides sociales des familles et de la couverture santé. Les Maires sont également inquiets du service rendu aux collectivités territoriales par des personnels formés et compétents.

Danièle Hérin - *Députée de l'Aude 1ère circo. - Groupe LaREM*
daniele.herin@assemblee-nationale.fr / 0630 422 967 / secr. 0961 692 373
126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP
2, rue Barbès 11000 Carcassonne / secr. 0961 692 373 / collab. 0642 271 601

Les Maires ont en effet besoin de conseils financiers pour les budgets communaux, notamment la gestion comptable des régies et le recouvrement des marchés publics. Des conseils municipaux m'ont fait part du vote de motions d'opposition à la fermeture des trésoreries et de demande de préservation du plein exercice de leurs compétences (notamment recouvrement de l'impôt, tenue des comptes des collectivités territoriales, hôpitaux, EHPAD et établissements publics locaux). C'est le cas de Ferrals-les-Corbières, Fraissé-des-Corbières, Roquecourbe-Minervois, Saint-André-de-Roquelongue, Tournissan, Trausse-Minervois. Les Maires des petites communes sont aussi soucieux de la répartition des frais de fonctionnement des personnels et des locaux ainsi que de la perte des agents habitant sur place.

Les représentants syndicaux des agents des finances publiques m'ont alertée sur la multiplication des risques psycho-sociaux liés à la réorganisation proposée dans le département, sur la spécialisation des tâches et le redéploiement des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir porter à ma connaissance le nombre d'opérations (flux d'argent liquide, gestion comptable, nombre d'usagers) qui sont actuellement conduites dans les 3 accueils de proximité (Capendu, Ginestas, Les Ilhes) et dans les 4 trésoreries de ma circonscription (Carcassonne, Durban-Corbières, Lézignan-Corbières, Peyriac-Minervois), ainsi que les chiffres pour l'Aude.

Pour Carcassonne, chef-lieu du département, vous proposez la fusion de deux services de publicité foncière et la délocalisation du service de la paierie départementale. Dans cette hypothèse, je souhaiterais connaître le déploiement des effectifs des personnels avant et après transformation. Après échanges avec le Conseil départemental, je ne suis pas favorable à l'éloignement du service de la paierie départementale, source de perte de dialogue de proximité, de contact direct et donc d'efficacité dans la résolution des problèmes, notamment les flux de titres.

La commune de Lézignan-Corbières doit conserver sa trésorerie en l'état car c'est la 3ème ville moyenne du département qui est en plus dotée d'un quartier prioritaire de la ville. Lézignan-Corbières a déjà perdu de nombreux services publics. La communauté de communes compte 34 000 habitants et a un positionnement central pour de nombreux villages. De plus, des entreprises s'y développent de façon croissante, à l'instar de la zone de Caumont.

La commune de Durban-Corbières doit également conserver sa trésorerie car située dans un contexte géographique isolé, avec des problèmes d'accès aux réseaux de communication téléphonique et Internet. Les services publics s'éloignent dans les Corbières alors qu'il est fondamental d'accompagner les usagers, en particulier dans l'utilisation des outils numériques.

Je souhaiterais d'autre part savoir pourquoi les services de gestion comptable de Lézignan-Corbières et de Durban-Corbières ne seraient pas maintenus sur site.

La commune des Ilhes est dotée d'un accueil de proximité que vous proposez de remplacer par un conseiller des collectivités locales. Je partage la proposition de mise à disposition d'un conseiller pour épauler les élus des petites communes rurales du canton de la Vallée de l'Orbiel qui ont des ressources humaines et juridiques contraintes. En revanche, les-Ilhes doivent conserver un accueil de proximité dans la maison de service au public. La particularité géographique et le passé industriel de ce territoire obligent à tenir compte non pas du découpage administratif mais de la cohérence du bassin de vie dans la Vallée de l'Orbiel, comme le demandent les Maires.

Les communes de Capendu et de Ginestas disposent d'un accueil de proximité que vous proposez de maintenir. Je souhaiterais connaître les critères qui ont justifié les fermetures de trésoreries remplacées par la création d'accueils de proximité d'une part dans ma circonscription et, d'autre part, à l'échelle de l'Aude.
A Capendu, il est important que la permanence des finances publiques puisse être régulière pour répondre aux besoins des habitants et respecter ainsi le cadre de la convention.
A Ginestas, il n'y a pas encore de maison de service au public et les élus locaux constatent déjà une dégradation du service de proximité et pour lequel il n'y a pas d'informations sur les permanences qui sont organisées. Il me paraît fondamental qu'une convention soit passée en ce sens.

La commune de Peyriac-Minervois doit également conserver sa trésorerie car située dans un canton au contexte géographique étendu et montagneux, où il me paraît peu opportun d'éloigner l'accès au service des finances publiques. Ce serait d'autant moins logique que la commune est le chef-lieu du canton et accueille régulièrement de nouvelles infrastructures à dimension intercommunale. Il est indispensable d'accompagner les usagers âgés, peu mobiles et défavorisés du canton, en particulier dans l'utilisation des outils numériques. Vous m'aviez en effet indiqué en janvier 2019 que la fermeture de cette trésorerie n'était pas à l'ordre du jour et j'en ai averti les Maires concernés. Je ne peux pas aujourd'hui soutenir ce changement de position en 6 mois et sans concertation avec les élus locaux.

Je vous remercie par avance pour votre retour sur ces dossiers et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Carcassonne, le 9 octobre 2019

Danièle Hérin
Députée de l'Aude. 1ère circonscription
Groupe parlementaire LaREM

Copies :
Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics
Monsieur Claude Vo Dinh, Secrétaire Général, Préfet de l'Aude par intérim